# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

# Arrêté n° 21 / 2020

Portant mise à jour du PLU de la commune de VIC LE FESQ

Le Maire de Vic le Fesq;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-60, R151-51 à R151-53 et R153-18;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mai 2019 ayant approuvé le PLU;

Vu le zonage d'assainissement pluvial approuvé le 27 février 2020 ;

Considérant qu'il a lieu de l'annexer au PLU;

#### Arrêté:

#### Article 1er

Le plan local d'urbanisme de la commune est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet, a été porté en annexe du PLU:

Zonage pluvial de la commune de Vic le Fesq.

## Article 2

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie et à la préfecture.

### Article 3

Conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme, le présent arrêté sera affiché en mairie pendant le délai d'un mois.

#### **Article 4**

Copie du présent arrêté est adressée à M. le préfet.

Fait à Vic le Fesq, le 17 mars 2020.

José MONEL, Maire.

